

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 7 JUILLET 2016**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2016
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne		X Procuration à Didier CARREZ		
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick		X Procuration à Sylvie DORNE		
TAILLEZ Isabelle	X			
DESMENEZ Jean-Claude		X Procuration à Jean-Paul HOURNON		
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy		X Procuration à Claudine BEDENIK		
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri		X Procuration à Fatima LESPAGNOL		
LESPAGNOL Fatima	X			
WIDIEZ Lise		X Procuration à Dimitri WIDIEZ		
SALPETRA Elise		X Procuration à Christophe DUMONT		
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
GEMZA Joselyne		X Procuration à Françoise SANTERRE		
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X			
BRIDOUX Josyane	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno	X			
POP Cerasela	X			
GUERIN Victor	X			
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel		X Procuration à Josyane BRIDOUX		

M. le MAIRE : L'écran d'ordinateur m'indique qu'il est 19h01. Donc je vous demande un peu de silence et je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2016. Comme vous le savez tous, ce soir demi-finale France/Allemagne et je vais essayer comme d'habitude de tenir mes promesses. Et la promesse d'aujourd'hui est bien difficile à tenir puisque j'ai promis d'aller vite pour libérer tout le monde pour 20h30-20h40 afin que chacun rentre chez lui. Donc dans ce cadre, nous avons eu une discussion avec Didier CARREZ justement, parce que nous allons retirer une délibération qui est celle sur le bilan des conseils de quartiers. On s'est dit qu'une année de travail des conseils de quartiers méritait sans doute beaucoup mieux que d'être expédiée en vitesse et comme c'est juste une prise d'acte du fait que nous présentons un bilan, on préfère la reporter au prochain Conseil municipal où à la fois ça sera plus respectueux pour tous ceux qui ont travaillé pendant une année sur cette démarche de démocratie participative et ça sera aussi beaucoup plus intéressant pour le Conseil municipal. Alors, dans ce contexte, je remercie toutes les personnes présentes où c'est déjà difficile un début de mois de juillet où il y a déjà quelques départs en vacances, la première soirée où il fait un beau ciel bleu, et en plus avec le match de ce soir... Donc merci aux élus, à la presse, à la population et aux chefs de services qui vont assister à ces débats. Comme à chaque fois, le compte-rendu sommaire de la dernière réunion en date du 31 mai affiché sous huitaine en mairie et sur le site de la collectivité. Le compte-rendu sommaire et le procès verbal de cette réunion du 19 mai 2016 ont été annexés au dossier de conseil. Et pour rappel les délais étaient très courts entre les deux derniers conseils, puisque nous avons tenu un conseil le 19 mai et un conseil quelques jours plus tard le 31 mai pour présenter le PADD dans le cadre de la révision du POS en PLU. Les délais étaient donc trop courts pour la rédaction du procès-verbal de cette réunion du 19 mai. Donc c'est pour ça qu'il est aujourd'hui au Conseil municipal, proposé à votre vote lors du Conseil municipal de ce soir. Sont également joints au dossier de conseil, les comptes rendus des 4 commissions municipales, qui se sont réunies les 28,29 et 30 juin derniers et le compte rendu de la commission de délégation de service public locaux réunie le 29 juillet pour examiner les rapports annuels du délégataire du service public relatif aux réseaux de chauffage urbain Epis-Raquet. Donc le document de présentation de rapports annuels, 2013-2014 et 2014-2015 du délégataire a également été joint au dossier en plus de l'avenant n°1 au marché public d'exploitation et de renouvellement des installations thermiques et de ventilation des bâtiments communaux de la Commune de Sin-le-Noble. Avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour, il convient comme à chaque fois de vérifier que les conditions de quorum sont réunies. Et pour ce faire de désigner un secrétaire de séance qui procèdera à l'appel nominal des conseillers municipaux. Donc le benjamin de séance de ce soir étant Dimitri WIDIEZ, je vous propose de le désigner comme secrétaire de séance et de s'exonérer du vote à bulletin secret et je lui passe la parole pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Dimitri. Donc le quorum étant atteint, le Conseil municipal pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous est proposé à commencer par l'adoption du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2016, et, pour le dernier Conseil municipal, en date du 31 mai vous vous souvenez sans doute des petits problèmes d'enregistrement que nous avons eu. La qualité d'enregistrement n'étant pas de très bonne qualité justement, ça a pris un peu plus de temps pour les services pour rédiger le procès verbal qui n'était pas finalisé avant l'envoi du dossier. Il vous a donc été joint et après le délai d'envoi du dossier du Conseil municipal. Nous l'adopterons donc lors du prochain Conseil municipal. Y a-t-il des questions ou des remarques sur le procès-verbal du 19 mai 2016 ?

Non ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?
Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Avant d'aborder l'ordre du jour, un retour très rapide sur les événements depuis le Conseil municipal du 31 mai. Une fois n'est pas coutume je ne serais pas très exhaustif. Je ne vais retenir que quelques événements, notamment la journée portes ouvertes de l'Ecole de musique avec l'inauguration de la place ALLARD. Une belle réussite et la réunion le 13 juin, avec Monsieur le Sous-Préfet, le Commandant de Police, le délégué régional de La Poste, le Député CANDELIER, et évidemment les services de la mairie, sur la question de la Poste des Epis. J'avais profité de cette occasion pour remettre le dernier courrier de soutien que nous avons eu, qui est le courrier de soutien de Xavier BERTRAND. Les conclusions de cette réunion

étaient que La Poste allait proposer au nouveau prochain (CHSCT, comité d'hygiène de sécurité des conditions de travail), la réouverture du bureau de poste à l'endroit actuel et abandonner l'idée d'une relocalisation dont on sait très bien qu'elle allait prendre plusieurs années et qu'elle serait sujette à des révisions dans la décision. Donc les délais étaient trop courts pour que la poste puisse mettre à l'ordre du jour du prochain CHSCT -qui était à la fin du mois de juin-, la question de La Poste des Epis. Donc, normalement, il doit y avoir un CHSCT la semaine prochaine où cette question sera abordée ou sinon elle sera abordée au prochain CHSCT. Mais en tout cas, il y a une position de La Poste de reproposer avec un plan cette fois-ci d'investissement pour mettre en sécurité les bâtiments, au CHSCT, aux élus représentants du personnel, la réouverture du bureau de poste des Epis et cela le plus rapidement possible. Donc rien n'est fait ! Tant que ça ne sera pas voté par le CHSCT, ça ne sera pas voté. En tout cas aujourd'hui il y a une volonté. Lors de cette réunion, sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet, nous avons conclu et tout le monde était d'accord pour la réouverture du bureau de poste à l'endroit où il était avant.

Quelques informations que je souhaite porter à votre connaissance. Donc une ligne qui concerne l'association « Les Amis d'Andy » que vous connaissez sans doute, qui œuvre sur le champ du handicap, et qui se sert pour cela de vecteurs comme la danse ou la musique. Cette association- qui offre à 156 personnes handicapées de 5 à 66 ans des ateliers qui sont appelés Musandyques pour travailler justement avec les personnes en situation de handicap n'avait plus de local depuis le 1^{er} juin 2016. Nous lui avons donc proposé de s'installer dans les locaux de l'ancienne école Sucrierie. C'est en cours d'aménagement. Il y aura peut être une petite manifestation mais nous avons trouvé intéressant que Sin-le-Noble face preuve de générosité et de solidarité, peut être même que l'on trouvera des partenariats, des passerelles avec notre école de musique. En tout cas, donc nous aurons des personnes en situation de handicap, - 156 personnes- qui étaient menacées de perdre leur loisir et puis tout le travail éducatif et pédagogique qui tourne autour de ces ateliers Musandyques. Mais nous aurons sans doute l'occasion de faire une petite inauguration et d'aller visiter. Que vous ne soyez pas surpris, notamment ceux qui sont là bas, que vous ne soyez pas surpris de voir des nouveaux voisins, mais en plus ça peut être un lieu de solidarité cette ancienne école.

Vous avez vu tout à l'heure sur quelques photos, des photos des élus au quartier du Bivouac, le quartier du Bivouac où l'on avait une problématique de garages à l'abandon puisque les mineurs dans les cités minières, parfois avaient l'autorisation qui n'était que verbale de construire des garages. Lorsque les mineurs soit décèdent ou quittent le quartier et bien aujourd'hui ces garages... Voilà c'est cette photo qui est là, on a plusieurs batteries de garages comme ça qui sont abandonnées. On en a 4 sur le quartier du Bivouac, donc aujourd'hui qui sont devenues des lieux de squats, de dépôt d'ordures, de présence de rats, de vente de drogue, de fêtes diverses et variées. Depuis que nous sommes élus, nous avons travaillé avec Maisons & Cités et avec le Conseil de quartier. Nous avons réussi à obtenir de Maisons & Cités qu'elle prenne en charge la démolition de ces batteries de garages. Donc c'est un coût important. Il n'y a plus de tôle de toiture et ces tôles de toitures étaient en amiante. Aujourd'hui on est en présence d'amiante volatile. Donc ça a un coût très important, car il faut d'abord procéder au désamiantage de ces garages. Mais en tout cas, normalement, ça doit être fait cet été et nous avons déjà travaillé avec la CAD, pour obtenir un fonds de travaux urbains de 10 000 euros pour travailler avec les habitants donc c'est un co-financement Région et CAD de 5 000 chacun mais en tout 10 000 euros pour travailler avec les habitants sur une démarche de reconquête de ces territoires qui ont été abandonnés, perdus et de revégétalisation. C'est un peu la même chose que pour la maison qui est en entrée de ville au niveau du rond point du vivier qui était abandonnée, squattée. Nous avons réussi, là aussi, le rachat par le Département et la démolition par le Département. Donc là, normalement, c'est le bailleur Maisons & Cités qui s'en charge. On a fait plusieurs diagnostics en marchant avec les élus et le Conseil de quartier.

On signale également la fin des travaux de la rue Sembat qui ont duré 2 mois, là aussi avec un partenariat cette fois-ci avec la CAD : tout l'assainissement, le réseau d'eau potable et l'éradication des branchements plomb ont été réalisés et financés par la CAD. Donc c'est une nouvelle rue que nous rendons. Nous pouvons parler de reconquête de voirie. Toujours dans les travaux nous avons mené ces trois dernières soirées, des réunions publiques pour informer la population de travaux que nous allons mener, sur la rue Croizat mais sur la partie de la rue Croizat face à Crosetti, dont nous avons déjà parlé ici puisque nous avons un financement de 50% de la CAD. Les travaux auront lieu fin du mois d'août.

Nous avons également vu les habitants de la rue Toussaint Husson où les travaux ont déjà commencé avec la CAD sur l'éradication des branchements plomb et quelques mises en

conformité au niveau de l'assainissement. Là-aussi, les travaux devraient se passer à la fin du mois d'août.

Nous étions hier avec les habitants de la rue Ghesquière. Là aussi il y a de très gros travaux prévus par la CAD en termes d'eau potable cette fois-ci, avec ERDF en termes de renforcement de réseaux haute tension et derrière nous retravaillerons sur le tapis d'enrobé comme au niveau de la rue de Lambres où les travaux d'assainissement et d'éradication des branchements plomb sont désormais terminés.

Nous attendons là, la conclusion de l'accord cadre en matière de travaux de voirie puisque la collectivité réalisait peu de travaux de voirie par le passé donc, elle avait un marché à bons de commande dont le montant s'avère insuffisant par rapport aux travaux projetés. Ce marché a donc été résilié il y a 2 jours, à la date anniversaire, et nous lançons un accord cadre pour afficher et avoir les moyens et les ambitions d'aller faire plus de travaux. Nous sommes également en discussion avec le Département. Nous les voyons la semaine prochaine pour finaliser des travaux qui seraient cette fois-ci à la charge du département au niveau de la rue Lemette, au niveau de la rue Lebas, et éventuellement rue Moché ou Croizat, c'est à définir. On va avoir une réunion mardi prochain.

Fin du mois d'août, il risque d'avoir quelques travaux à Sin-le-Noble entre la rue Toussaint Husson, la rue Lemette, la rue Lebas et la rue de Lambres. Mais la rue de Lambres sera faite plus tard car on n'aura pas l'accord cadre pour la fin du mois d'août. Donc dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement dont nous avons parlé lors des commissions et lors du rapport de l'orientation budgétaire et du budget primitif, je vous rappelle que nous travaillerons, nous avons commencé à travailler avec les services, mais nous travaillerons, l'ensemble du Conseil municipal en séminaire de travail sur le plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 et donc nous avons lancé toute une série d'étude afin de nourrir la réflexion dans le cadre de ce PPI, sur la téléphonie, l'informatique, les voiries, la sécurisation des sorties des écoles. Voilà ce que je pouvais vous dire avant d'aborder plus précisément l'ordre du jour, à commencer par l'état des décisions directes que nous mettons désormais au tout début du Conseil municipal afin de ne pas l'oublier.

I/- ADMINISTRATION GENERALE

1-Délégation du service public de production d'énergie calorifique de Sin le Noble – Rapport annuel du délégataire saisons 2013/2014 et 2014/2015

La première délibération, qui concerne..., nous sommes page 13, la délégation de service public de production d'énergie calorifique de Sin-le-Noble avec un rapport annuel du délégataire, pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015. C'est un projet de délibération qui est purement formel puisqu'il doit permettre la prise d'acte du fait que le délégataire de ce service public délégué ait rempli son obligation de transmission à l'autorité délégante d'un rapport annuel dans lequel figurent les éléments financiers qui permettent d'apprécier la gestion du service. Le service délégué est celui de production d'énergie calorifique des réseaux urbains des Epis. Le délégataire est la société DALKIA France du groupe EDF. Et ce délégataire a obligation de produire chaque année, un rapport à son autorité délégataire.

Dès communication du rapport, l'examen de celui-ci est mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal - donc celui de ce soir -, mais après avoir été présenté préalablement aux membres de la Commission consultative des services publics locaux ce qui a donc été fait. Alors en pièce jointe, le document que nous avons transmis est un document synthétique qui est extrait à partir d'un rapport annuel qui est transmis par le délégataire et je vous précise qu'ils sont consultables pour ceux que ça passionne aux heures d'ouverture à la Direction des affaires juridiques. Et nous vous avons également joint le rapport de la Commission consultative des services publics. Ça a duré presque une heure et demie où le représentant de la société Dalkia nous a présenté ce rapport et cette délibération qui a été présentée à la Commission n°1, a reçu un avis unanime. La délibération je vous le disais est une délibération page 15, de prise d'acte, et je vous propose de prendre acte du rapport présenté par le délégataire du réseau de chauffage public urbain pour la saison 2013-2014 et la saison 2014-2015.

Y a t-il des questions ? Des remarques ? Tout le monde est d'accord ? Je pense que c'est ce soir que l'on aurait dû mettre une délibération un peu compliquée à passer (rires). On n'a pas été bon sur le coup. Déjà on n'était pas bon de mettre un conseil le soir de la demi-finale, du coup on aurait dû en profiter pour passer toutes les délibérations qui étaient un peu polémiques. Donc cette première délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

2-Marché public d'exploitation et de renouvellement des installations thermiques et de ventilation des bâtiments communaux de la Commune de Sin le Noble – Avenant n°1

Nous sommes page 17. Alors cet avenant vise à prendre en compte certaines évolutions dans le marché qui ne faisaient pas partie des besoins initiaux comme notamment l'ouverture du groupe scolaire Paulette DEBLOCK qui à l'époque n'était pas ouvert ou la désaffectation ou le changement d'affectation de certains bâtiments publics. Donc le marché est d'un total de 392 964,62 euros annuels pour 45 sites. Il a été confié à la société COFELY pour 5 ans, du 23 juillet 2014 au 23 juillet 2019. L'avenant n°1 implique une plus-value de 1,47% de la valeur du marché initial soit 4 823,19 euros hors taxes ce qui passe le marché de 327 719,52 euros hors taxes à 332 293,71 euros.

Alors les changements concernent la salle de sports Carnot, dont vous savez qu'elle est actuellement fermée pour de gros travaux. Donc on ne va pas la chauffer, on la passe en hors gel.

Le site ANRU que nous avons vidé dans le cadre de l'optimisation foncière avec un redéploiement au sein de l'Hôtel de Ville du service politique de la ville, du dispositif de réussite éducative et de la rénovation urbaine qui étaient dans ce site.

Au niveau de la Nichée, avec la prise en compte du poste de gaz de la cuisine centrale et de la salle primaire qui n'étaient pas prises en compte préalablement, la suppression des circuits de chauffage des deux écoles Cézanne et Corot qui ont été désaffectées. L'immeuble Gambetta, dont une partie est inoccupée, on le met là aussi en hors gel comme Matisse qui aujourd'hui est vidé et qui va prochainement connaître des travaux importants pour accueillir le futur centre social. Mais en attendant, pendant la période de travaux, on le met en hors gel. L'intégration du groupe scolaire Paulette Deblock qui représente un surcoût de 11 200 euros HT. La baisse de 1 degré des installations sportives, parce que dans le cadre des relations avec les clubs, on entend souvent, on nous dit souvent et nous quand on y va, on constate aussi que parfois les salles sont surchauffées, et il y a des problèmes de régulation. Donc on a décidé de les baisser de 1 degré, sauf la salle Marcel Cerdan où là, au contraire, les utilisateurs nous disent qu'ils ont un peu froid, ce qui peut se comprendre puisque c'est de la boxe et que l'on est un peu moins vêtu, et que c'est aussi les enfants pour les arts martiaux. Du coup, là, on fait l'inverse, on ne baisse pas de 1 degré mais au contraire on augmente de 3 degrés cette salle de sports. Donc la délibération page 21, vous propose d'approuver cet avenant n°1 qui représente une plus-value de 1,47% de la valeur initiale du marché soit 4 823,19 euros. On vous propose d'approuver tous les ajustements de redevances tels qu'ils ont été décrits dans la note de synthèse. On rappelle que cet avenant prendra effet à compter de sa notification. On rappelle que les autres clauses du marché restent inchangées. Et on rappelle que la dépense relative à ce marché sera exécutée selon les crédits inscrits au budget au chapitre 011. Et on vous demande de m'autoriser à signer ledit avenant et à accomplir les formalités y afférentes. Des questions ? Des remarques ? Non ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui votent contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Troisième délibération de la délégation administration générale.

3-Marché de travaux en procédure adaptée : Travaux de démolition et désamiantage sur différents sites de la Commune : écoles CEZANNE et COROT, espace Anne FRANK, immeubles rue ZOLA, LEMETTE et chemin de la tarte n°2 -Avenant n°1

Cet avenant a pour but de prendre acte de la modification calendaire dans l'exécution du marché et d'acter un surcoût par rapport au marché initial autorisé par le Conseil municipal lors de sa réunion du 15 décembre 2015. Ça ne fait pas très longtemps. Tout le monde se souvient de ce marché. Ce marché concernait la démolition, le désamiantage des bâtiments dont je vous ai fait la liste. Un diagnostic complémentaire qui a été réalisé le 24 mars 2016 a révélé la présence d'amiante qui n'avait pas été décelée préalablement ce qui entraîne un surcoût de 4 958 euros HT soit 1,68% d'écart. Donc le diagnostic complémentaire et d'autres aléas techniques ont impacté le calendrier et les deux démolitions. Il convient donc de modifier le calendrier initial et la date de réception des travaux. La délibération est, là-aussi assez simple, puisque nous sommes pages 25-26. Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 d'un

montant de 4 958 euros HT soit environ 1,68% d'écart par rapport au marché initial. En l'article 2, il vous est proposé une prise d'acte des modifications calendaires qui sont opérées par l'avenant n°1 au regard du calendrier initial en termes de fin de travaux et de réception de ceux-ci pour les écoles Corot et Cézanne. On précise, là-aussi, que les crédits nécessaires à la dépense sont évidemment inscrits au budget primitif de l'exercice en cours. Et on vous demande de m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cet avenant. Des questions ? Des remarques ? Non. Donc je vous propose d'adopter cette délibération et vous avez en pièce jointe, pages 27, 28, 29, le projet d'avenant. Et je vous précise que la commission n°1 qui était réunie préalablement au Conseil municipal a émis un avis unanime sur cette délibération. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc délibération adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

II/ POLITIQUE DE LA VILLE, VIE DE QUARTIERS

Donc je vous disais en préambule que nous retirions le premier projet de délibération qui était une prise d'acte du premier bilan de fonctionnement des conseils de quartiers, dans le cadre de l'évaluation en matière de démocratie participative. Effectivement, nous sommes d'accord avec Didier CARREZ. On s'est concerté en début d'après-midi pour se dire que ça méritait d'y passer un peu de temps et d'avoir des élus disponibles, attentifs et non pas tous concentrés sur l'horloge. Donc on reporte ça parce qu'il n'y a pas de contrainte calendaire et je pense que ça sera apprécié des 93 conseillers de quartiers qui se sont réunis 58 fois l'année dernière et qui nous ont fait remonter 477 remarques. Donc ça sera apprécié que le Conseil municipal passe du temps pour apprécier leur travail. Et juste à corriger à juste titre, une coquille que peut-être certains auraient remarqué puisque l'on disait que la délibération disait que l'on présentait le bilan d'abord au Conseil municipal avant de le présenter à l'assemblée générale des quartiers. Evidemment c'est l'inverse puisque l'on ne peut pas présenter un bilan au Conseil municipal sans l'avoir concerté dans le cadre de la démocratie participative avec les conseillers de quartiers. Donc c'est ce que nous avons fait, je crois le 20 juin dernier. Nous avons fait la présentation de ce bilan à l'assemblée générale des conseillers de quartiers et seulement après nous portons ce bilan à la connaissance du Conseil municipal. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la prochaine réunion du Conseil municipal et donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est page 37. Enfin ... la note de synthèse est à la page 37.

5- Création d'une commission extra-communale de sécurité

Cela est important pour nous puisque c'est à la conjonction de deux priorités du mandat, l'une qui est la démocratie participative –on ne va pas refaire le bilan ici, 8 conseils de quartiers, 2 conseils citoyens, le conseil consultatif du monde associatif, le Conseil municipal de la jeunesse, le Conseil des sages, et il y a encore d'autres dispositifs. Toutes les réunions publiques que nous faisons dès qu'il y a des travaux et une autre de nos priorités, travailler sur les questions de sécurité, d'où la création d'une délégation à la sécurité en début de mandat. Et c'était d'ailleurs un engagement que nous avons pris dans le cadre du projet qui était présenté à la population en 2014. Cette création d'une commission extra communale de sécurité. Et donc je laisse Didier CARREZ, Adjoint en charge des questions de démocratie locale et participative, vie des quartiers, vous présenter ce dossier, sachant que Jean-Claude DESMENEZ, adjoint à la sécurité est en vacances.

M.CARREZ : Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous, oui alors en matière de sécurité, vous savez qu'au niveau de la CAD il existe un conseil inter communal de sécurité et de prévention de la délinquance. Au niveau du territoire de la CAD il y a donc déjà tout un travail, toute une réflexion des actions qui existent et ce conseil inter-communal a été créé en 2007. Il n'empêche que pour une commune, il est non seulement intéressant mais aussi important de travailler justement sur tous les problèmes de sécurité. Et, c'est pourquoi, nous vous proposons ce soir de créer une structure souple telle que l'on peut le faire dans le cadre des commissions extra-municipales. Alors cette commission que nous vous proposons sera dotée d'une composition que l'on va voir ensuite, -qui peut faire partie de cette commission ?- et d'un mode de fonctionnement. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui, la création donc d'une commission extra-communale de sécurité.

Alors pourquoi cette proposition ? Et bien tout simplement parce que nous souhaitons mettre en œuvre une démarche partenariale qui va mobiliser les élus, les autorités juridictionnelles, la police et les acteurs de terrain sur des priorités collectives. Nous allons tous travailler sur les priorités que nous définirons. Et ceci par une approche globale de sécurité du public, et ce qui est très important, de prévention de la délinquance. Alors il ne s'agira pas simplement d'échanges, de réflexions sur ces problèmes de sécurité, de délinquance. Mais il s'agira bien de définir des objectifs partagés qui aboutiront à des actions opérationnelles et concrètes. Oui réfléchir, analyser mais à partir de là donc mettre en place des actions. Alors on parlait des conseils de quartiers, de la démocratie participative, et c'est justement une problématique qui remonte de ces conseils de quartier. Celle-ci est considérée comme importante par l'ensemble des conseils de quartiers pour améliorer le cadre vie des Sinois. Alors nous avons dégagé 4 thématiques prioritaires, à travailler sur le territoire de notre Commune. A savoir le recensement et le traitement des problématiques d'insécurité et de délinquance sur le territoire, première thématique. La prévention routière, là-aussi, on en parle beaucoup dans les conseils de quartiers. La création, le renforcement, et l'encadrement de service de proximité dédié à la sécurité publique et à la prévention de la délinquance.

Et enfin, quatrième thématique, la création d'une démarche de médiation citoyenne à l'échelle locale. Médiation sur laquelle on est en train de réfléchir afin de pouvoir vous proposer d'ici peu, je l'espère, des délibérations dans ce sens.

Alors cette commission extra-communale se présentera en deux parties. Deux éléments structurants. D'abord le pilotage, l'articulation et la mise en œuvre de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance, donc le pilotage. Et ensuite, et bien, des réflexions, des groupes de travail, sur les thématiques qui seront retenues comme prioritaires. On en a déjà dégagé quelques-unes que j'ai citées auparavant. Alors voyons maintenant le rôle de chaque structure au sein de cette commission extra communale. Tout d'abord le comité opérationnel de pilotage, et bien ça sera comme son nom l'indique, l'instance de décision et de pilotage de cette politique de sécurité. Alors en quoi consiste le rôle de cette instance de façon plus précise ? Et bien la définition des priorités, des axes stratégiques, et des moyens d'action pris dans le cadre du plan d'action de cette commission, ensuite le pilotage stratégique de la politique de sécurité. Et enfin le suivi, et l'évaluation, puisque, bien entendu, comme pour toute politique publique, il est nécessaire je dirais même voire obligatoire pour nous de procéder à une évaluation. Donc ça, c'est le rôle de ce comité de pilotage.

Sa composition maintenant, comme vous l'avez lu dans la note de synthèse, il peut compter une vingtaine de personnes vous voyez. On est sur une vingtaine de personnes ce qui semble être une composition intéressante pour pouvoir travailler. Ce comité de pilotage rassemblera alors, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le commissaire de Police, le représentant de la Direction des affaires sanitaires et sociales du Département, l'inspectrice de l'Education Nationale, le Principal du collège et Proviseur du lycée, parce que l'éducation nationale est essentielle. Bon vous avez toute la liste mais je vous les cite quand même, le représentant de la PJJ, le représentant du SMTD, le représentant de la Caisse d'allocations familiales de Douai, les représentants des bailleurs, là-aussi il y a une problématique importante au niveau du logement, les directions de services du Département, les représentants des acteurs locaux et associatifs, et les représentants des services municipaux qui sont concernés, à savoir le centre social, le CCAS, les ASVP, le pôle scolaire, la politique de la ville. Voilà un peu la composition qui vous est proposée pour ce comité de pilotage, et ce comité bien entendu est présidé par le Maire de la Commune. On a pensé qu'il serait bon qu'il se réunisse au moins 4 fois par an, 1 fois par trimestre, ce qui me semble tout à fait raisonnable pour essayer d'avoir justement l'ensemble des composantes de ce comité de pilotage. Donc comité de pilotage d'une part, mais aussi, des groupes de travail qui seront créés sur les thématiques prioritaires. Alors ces groupes de travail pourront être composés de façon variable suivant la thématique. Certains peuvent être intéressés par une thématique, plus qu'une autre, avoir une expertise plus importante dans tel domaine. C'est pour ça que nous avons prévu une composition variable. Alors le rôle de ces groupes de travail, de réflexion, il s'agira de réaliser un diagnostic thématique territorial, de suivre et de faire le bilan des actions engagées dans le cadre de la commission extra-communale. De faire des propositions au comité de pilotage et de suivre, d'élaborer, de mettre en œuvre, le plan d'action de sécurité publique et de prévention de la délinquance. Là, puisqu'il s'agit de réflexions sur des thématiques, sur des axes prioritaires, nous avons pensé qu'il serait intéressant, que ces groupes de travail puissent se réunir tous les deux mois au minimum et ensuite pourquoi pas plus, selon les besoins. Nous proposons que chaque groupe de travail soit présidé, alors soit par un technicien coordinateur soit par un adjoint délégué. Voilà un peu ce qui est proposé. Sachant que, bien entendu, tout le travail qui

sera mené, le sera en concertation avec la structure de la CAD dont j'ai parlé tout à l'heure, qui travaille sur ces questions. Voilà une présentation succincte de quelque chose qui semble, qui sera extrêmement important et donc, la présentation qui est faite en espérant que vous voudrez bien aller dans ce sens. Voilà Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Merci Didier. Donc peut-être une ou deux précisions. Tout à l'heure on parlait de démocratie participative. Nous avons l'engagement de la démocratie participative, et l'engagement d'aller sur les questions de sécurité dont on sait qu'elles préoccupent nos citoyens. Mais l'ordre est important parce que l'on parlait dans les priorités, de cette commission extra communale du recensement et du traitement des problématiques d'insécurité mais effectivement elles sont déjà pour partie remontées via les conseils de quartiers. Donc aujourd'hui il fallait trouver, mais il faut continuer de croiser les informations... Aujourd'hui la création, un an après la mise en place de la démarche de démocratie participative via les 8 conseils de quartiers est intéressante et c'est pour ça que cet engagement de campagne est réalisé 1 an après la réalisation d'un autre engagement de campagne qu'était la démocratie participative. Ça c'est la première chose.

Après l'objectif, c'est effectivement ce que nous travaillons. Nous avons créé une délégation à la sécurité et nous avons des réunions qui se tiennent déjà régulièrement. On essaye une fois tous les trimestres, on n'y arrive pas toujours. Parfois il y a des impondérables comme des attentats, des états d'urgence, qui font que les partenaires de l'Etat en matière de sécurité subitement ne peuvent pas honorer la réunion. En tout cas, la relation est permanente avec le commissariat, puisque-là aussi un engagement que nous tenons, c'est que dès que nous sommes saisis d'une problématique de sécurité nous en avisons le commissaire divisionnaire. Donc il y a au moins 2-3 courriers qui partent chaque semaine. Nous tenons tous les trois à quatre mois une réunion avec le Sous-Préfet, le commandant des renseignements territoriaux, le commissaire divisionnaire et les bailleurs et parfois, le centre commercial Auchan. Donc aujourd'hui c'est de formaliser ce que nous faisons déjà de façon informelle qui marche bien mais en le formalisant et en l'élargissant parce que Didier parle également de médiation citoyenne, médiation sociale. Donc j'ai passé ces derniers jours à rencontrer des bailleurs dans le cadre d'une nouvelle réglementation sur un abatement TFPB pour les bailleurs qui sont en quartier en politique de la ville. Donc en fait nous constatons que tout le monde travaille mais qu'à un moment il y a besoin d'une plateforme collaborative où on se retrouve tous et on partage l'information, mais surtout c'est que l'on partage, le premier qui détecte une information n'attend pas que le dernier en paye les conséquences. Donc c'est important de se voir régulièrement d'où la fréquence de se rencontrer une fois tous les 3 mois, une fois tous les 2 mois pour les groupes de travail. Mais c'est surtout de partager l'information, les bailleurs auront des [inaudible], chacun est un thermomètre. A Auchan ça commence à bouger à Auchan, parfois c'est dans un immeuble, dans un parking, nos salles de sports, parfois c'est à la sortie d'une école. Donc c'est bien de tous repérer un peu, de faire tous des relevés de température, de partager. Au-delà de l'information c'est de partager la solution et que l'on aille tous ensemble et pas en ordre désordonné. C'est pour ça que ça me semble très important. Une ou deux précisions : proposition que je vous ai faite parce que je pense qu'il serait intéressant que l'on intègre dans la composition, l'Adjoint à la sécurité, parce que le Maire c'est bien, mais l'Adjoint à la sécurité ça me semble intéressant qu'il soit dans la composition de cette commission. Et répondre tout de suite à, j'ai vu le PV de la commission n°3 qui a travaillé sur cette question, qui a donné un avis favorable à l'unanimité. On avait une ou deux suggestions de Véronique LEGRAND qui proposait d'ajouter « ou leurs représentants » dans la composition des membres du comité opérationnel du pilotage. Donc, en fait, en termes de protocole c'est un peu compliqué de l'imposer. De toute façon ça se fait naturellement quand le commissaire divisionnaire n'est pas disponible il envoie le commandant. Et ensuite d'ajouter et on en est d'accord, la Bouée des Jeunes. Mais là-aussi comme vous avez vu qu'il y a des points de suspensions ... Evidemment lorsque nous faisons des réunions...

Ils étaient là sur le projet de médiation sociale par exemple. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais on a fait une très belle réunion il y a une quinzaine de jours puisque nous réfléchissons sur une démarche de médiation sociale sur la Commune. Alors, une médiation citoyenne via des services civiques et une démarche, on fera les recrutements des services civiques plutôt en début d'année, et une démarche de médiation sociale. Là nous avons invité les partenaires potentiels, tous les bailleurs qui sont sur notre territoire. Le Département, la CAD, l'Education Nationale ... Enfin la liste est très longue et, là-aussi nous avons vu que tout le monde faisait de la médiation sociale mais qu'il y avait besoin de mutualiser, de partager, de collaborer. Donc c'était une réunion très positive et j'espère qu'au niveau de la médiation sociale nous pourrons avancer. En tout cas les bailleurs sont intéressés pour le moment, mais ce ne sont

que des discussions informelles. Voilà ce que je pouvais vous dire avant de passer à la délibération qui se trouve page 41 et donc y ajouter dans sa composition l'adjoint à la sécurité. Cette délibération vous propose page 42 de décider et d'accepter de créer une commission extra-communale de sécurité. Elle vous propose en son article 2, de décider qu'elle sera présidée par le Maire ou son représentant et qu'elle sera composée comme suit : le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai, le Commissaire de Police, le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, l'inspecteur de l'Education Nationale, le Principal du collège et Proviseur du lycée, le représentant de la protection judiciaire de la jeunesse de Douai, le représentant du SMTD, le représentant de la Caisse d'allocations familiales de Douai, le représentant des bailleurs, les directions des services du Département, les représentants des acteurs locaux et associatifs. Alors là on a mis quelques pistes : prévention spécialisée, associations de locataires, association sécurité routière du 59, les APE, mission locale, Pôle emploi, centre commercial Auchan, la Poste et dans les points de suspension il peut y avoir La Bouée des Jeunes. Pour finir les représentants des services municipaux concernés. Là-aussi il y a des points de suspension mais évidemment on pense au centre social, au CCAS, aux services des ASVP, du pôle scolaire et de la politique de la ville. L'article 3 vous propose de décider que la commission extra-communale de sécurité se réunisse au minimum une fois par trimestre et décider qu'au sein de cette commission, des groupes de travail thématiques puissent être institués en précisant qu'ils ont pour fonction d'approfondir la politique opérationnelle menée sur la thématique concernée. L'article 5, vous propose de décider que ces groupes de travail aient une composition variable selon les thématiques abordées et de décider qu'ils se réunissent tous les deux mois à minima et autant de fois que nécessaire en fonction des besoins recensés en termes d'urgence et d'opérationnalité. L'article 6 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes. Des questions ? Des remarques ? Il est 19h45, alors honneur aux dames Jean-Pierre !

Mme LEGRAND : On va juste ..., effectivement, par rapport à ce que vous disiez sur les gens cités ou leurs représentants, c'est justement pour pouvoir répondre aux impondérables et éviter que cette réunion ne soit reportée, reportée, quatre par an, ce n'est pas beaucoup mais si elle est à chaque fois reportée parce qu'il manque des membres, ou qu'ils se retrouvent en trop petit nombre pour pouvoir prendre des décisions, ce n'est pas forcément intéressant. Et la Bouée des Jeunes, parce qu'en fait, la Bouée des jeunes, c'est un acteur très important pour le quartier des Epis qui a aussi une médiation avec le collège Anatole France. Voilà.

M. le MAIRE : Oui ça on l'avait bien compris Véronique. Donc de toute façon après ces personnalités d'elles-mêmes se font représenter quand elles ne sont pas disponibles, sauf si elles veulent réellement siéger parce qu'il y a une problématique particulière mais sinon elles se font représenter. Là on est quand même dans une structure, nous devons nous délibérer pour prendre acte de la création de cette commission mais après c'est quand même du travail collaboratif, c'est la première chose. Et après sur La Bouée des jeunes on est entièrement d'accord, on travaille tant sur le quartier des Epis que sur le collège. Juste à préciser malgré tout que lors de la réunion sur La Poste, le Commissaire était justement à l'Euro donc il était représenté par le commandant, et donc ne pas stigmatiser quand même plus ou moins certains quartiers, puisque ça surprendra peut être certains, mais au niveau des faits délictueux/ criminels constatés par la police, le quartier des Epis qui représente à peu près 25% de la population représente 17% des faits délictueux/ criminels. Donc ça c'est important de le dire. Et, ensuite, et en plus en précisant que Sin le Noble est une ville qui n'a pas un taux de criminalité particulièrement élevé, les chiffres sont bons. Donc ça s'est important et aussi de dire que dans le bilan des conseils de quartiers on est parfois surpris des quartiers où arrivent en tête de priorité, les questions d'insécurité. C'est parfois surprenant, ça couvre vraiment l'ensemble du territoire et sachant que c'est dans les questions de sécurité, on y met la sécurité routière, quand on parle de sécurité à Sin-le-Noble je dirais que 8 cas sur 10 dont on me parle c'est en termes d'insécurité routière, d'incivilité routière, où il y a des stops brûlés, des feux rouges brûlés, des vitesses excessives, des refus de priorité à droite... Donc c'est vraiment sur l'ensemble des quartiers, et l'ensemble des thématiques du champ sécuritaire et comme je le dis à chaque fois, nous y faisons très attention, c'est que nous travaillons sur l'ensemble du territoire communal que ce soit sur les travaux de voirie, sur la propreté, et donc sur la sécurité. A la fois, c'est une volonté de ne pas stigmatiser plus ou moins tel ou tel quartier, mais également une volonté de travailler sur l'ensemble des quartiers. Jean-Pierre tu voulais dire la même chose ?

M. STOBIECKI : Non pas du tout, simplement moi je souhaitais savoir comment les élus qui vivent dans les quartiers seront ... Je veux dire auditionnés ou écoutés ? Car on est censé être comme des poissons dans l'eau, connaître notre quartier, discuter régulièrement avec les citoyens du quartier, les habitants, les jeunes, les moins jeunes. Comment nous nous allons être associés à cette réflexion ? Je ne remets nullement en cause la compétence de toutes les personnes citées, les conseils de quartiers... Mais il y a des choses qui ne se disent pas, pour des raisons X, Y, Z. Comment les élus qui vivent dans le quartier seront associés ? Moi j'ai encore eu une conversation en début de semaine avec un habitant de mon quartier sur les couronnes...Il y a des moments on se dit, bon, on n'est pas bien barré quoi, mais, je voudrais savoir comment on va être associé à tout ce travail ?

M. le MAIRE : Tu vas être associé, vous êtes associés à toutes les autres questions du champ communal, par le Conseil municipal, par le travail en commission, par les élus, tu parles de quartier par quartier. Nous avons 8 conseils de quartiers avec deux élus dans chaque conseil de quartier, ça fait donc 16. Nous sommes 33. Ça fait quasi la moitié des élus du Conseil municipal qui siège dans les conseils de quartiers et en général dans leur quartier. Donc ça fait déjà pas mal, et puis ensuite comme d'habitude, dans la qualité du dialogue qui est celui du Conseil municipal, tu as pris RDV l'autre jour pour me parler, pour une problématique particulière. A la fois, tu as demandé à me rencontrer, donc je le salue, car effectivement tu as demandé à me voir. Je t'ai vu, comme d'habitude ça a été convivial, constructif et sérieux. Donc voilà comment on va associer des élus, comme on le fait sur l'ensemble des problématiques, des commissions, vous pouvez poser des questions en Conseil municipal, vous pouvez venir me voir, c'est toujours un plaisir de vous recevoir, la porte est toujours grande ouverte. Donc pas de souci, et après, même si on se voit lors d'une inauguration, lors d'une assemblée générale, il y a énormément de choses qui se font dans l'informel. Après comment tout ça va remonter ?... Après il y a des groupes de travail thématiques, donc rien n'empêche d'associer des gens qui ont une compétence particulière ou qui sont je dirais compétents, qui ont une connaissance particulière parce qu'ils connaissent bien la problématique, elle est dans leur quartier, dans leur voisinage, ou parce qu'ils ont été en charge de certaines responsabilités soit au sein du Conseil municipal soit ailleurs. Et bien, on a fait un séminaire avec les sensibilités minoritaires au Printemps dernier. On a travaillé une après-midi entière tous ensemble et on a enlevé des points à l'ordre du jour parce que l'on avait débordé, si vous voulez on fait aussi. Alors lors du prochain séminaire, on avait dit que l'on, - le travail collaboratif - irait potentiellement jusqu'à l'élaboration de l'ordre du jour en commun. Si vous voulez que l'on en parle il n'y a pas de souci, mais à l'ordre du jour du prochain séminaire de travail, on en rajoutera s'il faut, on en a prévu un en automne sur le plan pluri annuel d'investissement et sur le rapport, enfin le débat d'orientation budgétaire pour le budget 2017. S'il faut on peut ajouter. Il n'y a aucun soucis, plus on dialogue, plus on collabore, moi ça me va. Et que ça soit informel comme on l'a fait il y a une quinzaine de jours, on s'est pris du temps dans mon bureau. Que ce soit de façon informelle lorsque l'on se croise lors d'une fête quelconque sur le territoire communal, lors des commissions... Enfin tu le sais très bien, dans la commission où tu travailles, à chaque fois Jean Paul fait un point, en plus tu es dans la commission.

M.STOBIECKI : Non, non, je n'ai pas de problème avec Jean-Paul.

M. le MAIRE : Jean-Paul fait un point sur le PLU, Jean-Claude, donc voilà. On fera donc des points réguliers dans les commissions.

M. STOBIECKI : Ce que je voulais dire, par exemple.

M. le MAIRE : Ouvre ton micro.

M. STOBIECKI : Pourquoi je veux dire, aujourd'hui quand tu regardes un taux, les taux de chômage aussi importants, dans certains de quartiers on a un taux de chômage important, et je veux dire que ça risque d'être explosif à terme. Aujourd'hui c'est une des problématiques liées à la sécurité. Un jour ou l'autre, je veux dire bon, on a aussi des bêtises qui sont faites. C'est aussi des choses importantes à traiter quoi. Dans les quartiers il y a un taux de chômage important dans cette ville. Ce que je veux dire aussi, des systèmes de formation à mettre en place derrière, ça aide aussi je veux dire à la sécurité quoi. Je veux dire quand je parle des Couronnes ou des Epis en général c'est ça aussi quoi.

M. le MAIRE : Et c'est pour ça que tu vois dans les représentants des services municipaux concernés, des représentants de la politique de la ville. Parce que là aussi, il y a peut-être des actions à monter. Alors on parlait tout à l'heure de médiation sociale, de médiation citoyenne, mais là-aussi j'insiste beaucoup pour dire que dans la médiation citoyenne c'est dans les 8 quartiers de la ville. Après je te dis en plus si on croisait les données, après on peut toujours dire qu'il y a une omerta dans certains quartiers, mais si on croise les données du taux de chômage avec le taux de criminalité, ça ne corrobore pas forcément, parce que le quartier où il y a le plus de chômage, ce n'est pas celui-là. Après il faut voir aussi, il y a eu moins trois choses à voir : sécurité, sécurité routière et puis après incivilités. Donc tout ça, là aujourd'hui ça n'est qu'une réponse, ce n'est pas la baguette magique cette commission extra-communale. Effectivement il y a une réponse, c'est l'emploi, une réponse, c'est le logement, une réponse c'est la mixité sociale, une réponse c'est le cadre de vie, une réponse c'est la politique associative... Il y avait débat ici on ne pas le rouvrir, mais effectivement le monde associatif c'est de la mixité, c'est de l'intergénérationnalité, c'est de la cohésion sociale, c'est du vivre ensemble, c'est l'école, c'est la culture. Voilà donc, tout doit concourir à, mais il y a moment où il faut que l'on se pose sur une thématique qui est la sécurité, et après les réponses seront très variées et multiples. D'autres questions ? Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui, sans vouloir en rajouter puisque l'on a le chronomètre. Il faut quand même bien que vous vous rendiez compte que tous les outils, toutes les instances de ce que vous appelez démocratie locale, ou participative, c'est sans les élus des autres sensibilités. Donc, là, c'est un statut commission extra-communale mais ça n'a déjà pas le statut d'une commission puisque nous n'y serons pas conviés. Donc, bon, soit, mais c'est une instance de plus où les élus des autres sensibilités ou de l'opposition comme vous voulez, ne sont pas représentés.

M. le MAIRE : Mais vous voyez qu'il y a le Maire, et qu'il n'y avait que le Maire. Aujourd'hui c'est une instance de travail après il y a beaucoup de choses où les élus ne sont pas représentés. Quand je travaille tard jusque minuit, 1 heure du matin, les élus de l'opposition ne sont pas à mes côtés dans mon canapé quand je réponds à mes courriers. Après c'est bien normal qu'il y ait une qualité du dialogue et que la majorité rende compte. Après il faut aussi que la majorité puisse mettre en place sa politique et avancer en amont avant de faire des propositions. Donc là c'est un travail où on défriche, on va défricher et après on rend compte lors des commissions, on rend compte parce qu'à la limite la réponse est dans la délibération d'aujourd'hui puisque j'ai une pression forte pour terminer dans les délais. Rien ne nous imposait de venir rendre compte du bilan d'un an, d'une année de fonctionnement des conseils de quartiers. Donc la démocratie elle est là également, où l'on travaille en opérationnalité, puisque oui il y a un groupe majoritaire qui travaille et il rend compte aux groupes de sensibilités différentes pour ne pas dire groupes minoritaires. Et ça ne me pose aucun souci, on le fait naturellement. Ça fait plus d'un an ici que toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, c'est que le dialogue, j'ai été à une commission n°2, où on a parlé longuement de la politique culturelle, on discute, on écoute et la preuve en est et lors de la dernière commission n°2, il y avait un projet de délibération et vous avez fait des remarques, et on a retiré le projet de délibération parce qu'en plus je suis entièrement d'accord avec vos remarques. Donc les grands esprits se rencontrent. Donc c'est exactement les remarques que j'avais formulé. Vous voyez que l'on aurait pu dire, non on passe, on la passait la délibération.

Mme BRIDOUX : Non mais c'est juste une remarque point. On ne réengage pas le débat.

M. le MAIRE : C'est juste une réponse ! Bon de toute façon si on continue le débat, c'est vous que tout le monde attendra à la fin. D'autres questions ? Remarques ? Donc je vous propose de mettre aux voix. Vincent, pardon, excuse-moi, parce que Vincent m'avait dit qu'il ne parlerait pas ce soir.

M. CAMPISANO : Je ne devais pas parler effectivement, il y avait aussi au niveau... On a cité l'école, le travail, on a cité les associations, le sport fait également partie de cette grande liste. Il y avait dans le quartier des Epis, salle Jean-Jacques Rousseau, une salle de musculation qui a été éliminée, rasée, évacuée. Cette salle de musculation permettait également à beaucoup de jeunes d'évacuer leur stress, leur envie de cogner, par le sport, par la musculation. Et, c'est ce mal être qui était évacué à cette salle de musculation, cette salle de musculation était bien entourée, et bien encadrée à l'époque. Il y avait une quarantaine de personnes et ça a été enlevé, ça je voudrais éventuellement si on pouvait avoir l'occasion d'y repenser.

M. le MAIRE : Très rapidement, c'est un peu hors sujet parce qu'aujourd'hui on est sur une commission extra-communale de sécurité, donc c'est un dispositif qui après proposera des solutions dont celle-là peut faire partie. Maintenant tu me connais, je ne peux qu'adhérer, moi qui ai mis au cœur du projet, le soutien à la vie associative, sportive ou non sportive. Je ne peux qu'adhérer à ce que tu dis, mais juste ajouter deux choses également. Cette salle a été arrêtée avant que nous n'arrivions, et peut être te souviens tu ou pas que nous avons proposé dans le cadre d'un projet politique de la ville de refaire cette salle de musculation sauf que le projet n'a pas été retenu par les services de l'Etat. Donc pour dire que je ne peux qu'être d'accord, la preuve c'est que je l'avais proposé au Conseil municipal, qui l'avait approuvé, mais ça n'a pas été retenu par les services de l'Etat sur les financements de la politique de la ville. Mais, c'est un peu hors sujet parce que sinon après on va dire que c'est l'école, on peut faire ça. Maintenant ça pourra faire l'objet d'un travail en commission, de trouver les solutions, et du coup ça donne à Monsieur WOSINSKI l'occasion de prendre la parole.

M.WOSINSKI : Juste deux minutes pour répondre à Monsieur CAMPISANO, pourquoi pas simplement essayer d'aller négocier des tarifs préférentiels à la salle d'Optimum gym qui sera bien encadrée qui aura des professeurs de fitness, des professeurs de sports. C'est vrai que c'est très cher, est-ce que l'on ne peut pas faire pression par la mairie, pour avoir des meilleurs tarifs ? Parce qu'après tout il est implanté sur la Ville, pourquoi ne pas essayer de négocier quelque chose.

M. le MAIRE : Alors la ville ne fait jamais pression !

M.WOSINSKI : Non façon de parler.

M. le MAIRE : Mais après je vous dis, sinon, pourquoi pas mais après on verra avec le centre social, le service démocratie participative, avec le service politique de la ville. Là aujourd'hui on peut faire une réunion où on va tout lister.

Toutes les idées sont bonnes à prendre, éventuellement parlez-en lors des commissions. Ok ?

Alors, tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Avec simplement un point c'est que l'on ajoute dans l'article 2 - la composition - l'Adjoint à la sécurité. Adopté à l'unanimité ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

III/ URBANISME

Nous passons à la délégation urbanisme et foncier dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON et pour une désaffectation et un déclassement d'une parcelle que nous envisageons de valoriser et ça sera la délibération suivante. Mais avant ça il faut procéder à la désaffectation et au déclassement. Jean-Paul HOURNON.

6-Gestion du domaine public communal, constat de la désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section AX n°9 partie du domaine public vers le domaine privé communal

M. HOURNON : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues bonsoir. Donc très rapidement la Commune est propriétaire d'une parcelle de grande importance cadastrée AX n°9. Elle est située près du complexe Mercier, un peu entre le rond-point du parking et le rond-point situé sur la RD500 en face de la zone du Luc. Cette parcelle est utilisée deux fois par an, usage très occasionnel, à la fois pour la Place du Cirque et par des forains qui passent actuellement lors des festivités de la Ducasse. Le surplus de la parcelle, donc la partie comprise entre le parking et la RD500 n'est pas affecté directement à cet usage public. Actuellement on a une proposition d'une activité économique, dont Monsieur le Maire vous en touchera un mot après. Et l'objet évidemment pour arriver à cette délibération qui va suivre c'est de sortir cette parcelle, tout au moins une partie de cette parcelle du domaine public communal pour l'affecter au domaine privé communal pour ensuite en faire l'objet d'une cession à titre onéreux. Evidemment cette parcelle fera préalablement l'objet d'une division cadastrale et d'un bornage et après on passera à la délibération suivante pour passer à une transaction immobilière.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul.

M.HOURNON : Deux petites précisions, cette parcelle ne fait pas partie de la ZAC du Raquet, elle est en face de l'éco-park mais elle n'est pas comprise dans la ZAC.

M. le MAIRE : Vous avez dans votre livre de conseil, page 51, une vue aérienne qui vous montre l'emprise de ce terrain, d'une surface de 24 600m². Donc tout en haut, la partie un peu terre battue Rolland Garos, c'est l'éco-Park et en-dessous les bâtiments c'est le complexe Mercier, vous avez le cours de tennis. Donc cette partie de parcelle dont nous vous proposons de constater la désaffectation qui est cadastrée, section AX n°9 partie, telle qu'elle est identifiée sur l'annexe, dont je viens de vous faire part et qui appartient/est assimilée au domaine public communal. Donc en l'article 2 après l'avoir constaté, la désaffectation nous vous proposons d'approuver le déclassement de la dite parcelle pour l'incorporer au domaine privé communal dans le but d'en permettre la cession et de valoriser cette emprise foncière. Tout en précisant que cette emprise foncière fera évidemment l'objet d'un bornage et qu'une division cadastrale sera opérée. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération, ce projet a reçu un avis unanime de la commission n°4. Et les pièces jointes, donc une vue aérienne qui vous matérialise la surface de 24 600 m². Et en page 52, vous avez justement l'extrait du plan cadastral. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité et donc nous passons dans la délégation affaires financières, justement pour le deuxième versant de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

M.CAMPISANO : Juste une question. Le mot éco-park, on peut l'écrire en français et pas en anglais ? Parce que je vois que park prend un K et pas un C. Parce que les anglais ils sont partis !

M.HOURNON : C'est la dénomination de la communauté d'agglomération.

M.CAMPISANO : On n'est pas obligé pour Sin-le-Noble.

M. le MAIRE : C'est pour attirer tous ceux qui voulaient aller en Angleterre et qui, aujourd'hui, ne veulent plus y aller et qui vont donc venir à Sin-le-Noble.

M.CAMPISANO : On a toujours des fautes d'orthographe et le français se perd. A chaque fois on fait des anglicismes et à chaque fois on perd un bout de terrain sur la langue française.

M. le MAIRE : Je propose une délibération de principe lors d'un prochain Conseil municipal. D'accord ?

M.CAMPISANO : D'accord.

7-Gestion du domaine privé communal. Cession de la parcelle cadastrée section AX n°9 partie (surface de 24 600m²) au profit de la société par actions simplifiées « Les Arches Métropole » signature d'une promesse unilatérale de vente.

M. le Maire : Alors nous sommes page 55 donc après avoir constaté la désaffectation et le déclassement. Donc nous allons regarder la cession de cette parcelle cadastrée, section AX n°9 partie d'une surface de 24 600 m² au profit de la société par actions simplifiées, Les Arches Métropole et, dans le cadre d'une signature d'une promesse unilatérale de vente. Comme nous venons de le voir nous avons désaffecté et déclassé cette parcelle de 24 600 m² qui a une position stratégique, qui intéresse les promoteurs. Et un projet commerce avec une surface de plancher minimal de 7 130m² est envisagée. Donc c'est un projet d'urbanisme commercial de périphérie qui apparaît pertinent en termes de développement de l'activité et de l'attractivité de la Commune mais également en termes de valorisation du patrimoine communal. Au niveau de cette attractivité communale, un projet de mixité fonctionnelle du tissu urbain de la Commune, et la Commune dont je vous rappelle qu'elle est identifiée par le SCoT comme un pôle structurant. Ce projet assure également le maintien de l'activité commerciale de notre ville, sans préjudice pour la vitalité commerciale du centre-ville, et elle complète la zone commerciale des Epis. Ce projet permet également de pérenniser un tissu économique diversifié puisque nous avons sur le territoire à la fois des activités industrielles, un éco Park

avec un K, des zones commerciales, des commerces de proximité. En ce qui concerne l'aspect valorisation patrimoniale, cette friche urbaine du sud de l'éco-Park est particulièrement intéressante de par sa proximité médiane de la rocade Est et parce qu'elle permet une excellente connexion aux quartiers. Elle permet la seule possibilité de densification du pôle commercial du Sud du territoire, puisqu'on l'a vu l'autre jour sur le PADD, il reste assez peu de disponibilités foncières à vocation économique sur le territoire communale, et la diversification des zones d'activités existantes doit donc être privilégiée. C'est dans les grands principes du PADD.

La Commune a reçu une offre d'achat de la société Les Arches Métropole pour un projet sur cette partie de 24 600m² pour la création d'un ensemble « tous commerces » d'une surface de plancher minimale de 7 130 m². Le prix qui est proposé par le vendeur est supérieur à l'estimation des domaines. C'est assez rare parce que souvent quand c'est des activités économiques, on met la main à la poche, on vend moins cher. Et bien nous souhaitons faire l'inverse puisque l'estimation des domaines, qui vous est annexée, établit le prix à 740 000 euros HT et le prix qui est proposé par le vendeur qui l'accepte celui que nous avons proposé soit 52 euros HT par m², ce qui s'élève donc à 1 279 200 euros HT. Et ça hors frais de notaire qui sont, comme à chaque fois, à la charge de l'acquéreur. Juste à titre d'information, la première fois que j'avais vu quelqu'un sur ce projet il m'avait proposé 150 000 euros. Donc je me dis que la Commune était certes pauvre mais qu'on n'en était pas encore à faire la mendicité. Il pouvait aller voir ailleurs si un vendeur était prêt à brader les bijoux de famille mais qu'on ne le ferait pas. On a eu ensuite des entrepreneurs un peu plus avisés qui ont bien compris que comme on le disait c'était les dernières réserves foncières dans une zone particulièrement intéressante pour le commerce. Et donc eux sont prêts à payer 52 euros HT le m², 1 279 200 euros. Il est donc proposé la conclusion d'une promesse de vente qui sera matérialisée par un acte notarié et cette promesse de vente aura une durée de validité de 24 ans, 24 mois pardon. J'ai dit que les politiques pensaient aux générations futures ! Les politiciens qui pensent. Alors 24 mois... Alors donc on ne sabre pas le champagne, sauf si la France gagne ce soir. Tant que ça n'est pas fait, le 1 279 200 euros n'est pas dans les poches de la Commune, parce que l'on a 24 mois pour passer à la vente et lever les conditions suspensives. Puisque cette promesse de vente contient effectivement des conditions suspensives ... Alors celles de droit commun évidemment comme la préemption, l'urbanisme, l'état hypothécaire, l'origine de propriété, mais également des conditions suspensives particulières. Alors la première, c'est la compatibilité des documents d'urbanisme à la réalisation d'une activité commerciale, car effectivement les promoteurs ne vont pas acheter 1 279 200 euros un terrain, si l'urbanisme interdit d'y faire une zone commerciale et dit que ça doit être une zone naturelle. Il faut que tous les documents d'urbanisme permettent l'activité qui est projetée. La deuxième condition suspensive et celle de l'obtention d'un permis de construire qui vaut autorisation d'exploitation commerciale libre de tous recours et de retrait pour la création de 7 130 m² de surface de plancher minimum. Et enfin l'acquéreur va réaliser une étude de sol et, si l'étude de sol relève un surcoût majeur dans la réalisation de la promesse, c'est une condition suspensive. Voilà à peu près ce que je pouvais vous dire, on vous passe quelques photos, on en a ou pas ? Celle là, d'accord. Donc on vous a montré tout à l'heure la vue aérienne avec l'emprise, là c'est un exemple, ce n'est pas ce qui sera fait, c'est un exemple de ce qui pourrait être fait. Donc, en général sur ces zones commerciales là, il faut une cellule importante qui est la cellule, l'enseigne leader, qui va tirer ... La locomotive qui va attirer les autres. Donc c'est elle qui en plus après détermine ce qui est fait autour. Il ne faut pas qu'il y ait de concurrent, il faut que ce soit complémentaire. Aujourd'hui c'est un premier plan de capacité du site, de ce qui pourrait être fait. Donc une cellule de 4350 m², c'est celle la que le promoteur veut aller chercher en premier. Ensuite, une cellule moyenne sur le côté, et après deux cellules beaucoup plus petites qui permettent d'optimiser et de valoriser de façon optimale le site. Je vous dis, rien n'est fait, c'est juste une étude de capacité sur ce que l'on peut faire. Voilà, et après ... Et donc, avec les discussions avec le promoteur c'était de dire qu'au-delà du prix, évidemment la Commune est très attentive à la réalisation et à la qualité de la réalisation. Nous aurons notre mot à dire. Donc l'intérêt de cette société c'est que l'un des deux gérants est un architecte, qui lui aussi a envie de faire des belles choses. Donc ça ne sera pas une architecture au rabais. Ils nous ont montré quelques esquisses de ce qu'ils savent faire, avec une résine métallique rétroéclairée et devanture bois, maintenant ça aussi rien n'est fait. Il faut d'abord qu'on lève les conditions suspensives à la vente et après on ira travailler sur l'architecture et puis ça dépendra des enseignes qui accepteront de venir là. A les entendre il y a déjà quelques enseignes qui sont intéressées parce que c'est un site hautement stratégique, avec l'éco-Park en face, la zone du Luc, la rocade. C'est une entrée de ville et puis, après il y a le centre aquatique qui arrive, le Raquet. Donc ils ont bien mesuré tout

l'intérêt du site c'est pour ça qu'ils sont prêts à aller au-delà de la valorisation donnée par les domaines. Voilà.

Mme BRIDOUX : Est-ce que vous avez des informations que vous pourriez éventuellement donner sur la nature des activités commerciales ?

M. le MAIRE : Non, non. Enfin, je ne peux pas. Eux m'ont donné des exemples. Ce n'est pas en négociation donc si je donne l'exemple ici, on va dire tout de suite, telle enseigne arrive alors qu'ils ne sont pas au courant qu'ils arrivent.

Mme LEGRAND : Non mais la nature des activités, la restauration ?

M. le MAIRE : Donc vous voyez la grande cellule ? Donc vous avez la grande cellule de 4 350 m². C'est celle-là que le promoteur cherche parce que c'est lui qui décide du reste. Donc ces enseignes là veulent une très grande visibilité, c'est pour ça qu'elles veulent être... Enfin ils me montraient des projets qu'ils ont réalisés, il y a toujours une très grande enseigne qui est en bout et que l'on voit partout et y compris peut être de la rocade. Donc c'est comme ça qu'ils conçoivent ces minis zones commerciales. Donc c'est un peu ce qui a été fait à Waziers. On voit bien qui. Tout de suite on le voit partout. Donc c'est cette enseigne là, ils savent qu'il y a deux/trois enseignes qui sont intéressées pour s'installer à Sin-le-Noble. Mais, après il faut qu'ils discutent avec eux, sauf que, tant qu'ils n'ont pas de promesse de vente, c'est un peu difficile pour eux, mais après c'est le calendrier ... Car si eux disent que c'est dans 24 mois, et que les autres veulent dans 12 mois ou dans 36 mois parce qu'ils ont un bail de l'autre côté, donc c'est des discussions... Mais ça peut être un peu d'habillement, du sport, de l'ameublement, voilà. Et ensuite effectivement ils ont posé, deux petits restaurants, sachant que normalement à l'éco Park en face il y a déjà en projet d'installer des restaurants. Donc, ils ont mis restaurants, car c'est dans ces surfaces résiduelles de 400-500m². C'est ce qu'on y met d'habitude.

Maintenant, ils avaient parlé d'une petite sandwicherie, d'un magasin bio. Véronique ?

Mme LEGRAND : Donc juste.

M. le MAIRE : Votre micro Véronique.

Mme LEGRAND : Pardon. Donc juste deux questions. La première, en fait, c'est bien d'avoir ce plan là, car quand on voit la parcelle cadastrée, elle prend une partie du cheminement qui longe la rocade pour les modes doux. Est-ce que cette jonction sera concernée ? C'est une question, parce qu'en fait je pense qu'elle a son importance. Et la deuxième question c'est, au Conseil municipal du 31 mai vous nous avez dit que vous nous feriez un point justement sur toutes les parcelles de terrain qui seraient susceptibles d'être vendues. Alors en fait que vous en profiteriez, pas aujourd'hui, non, mais dans un futur, par rapport au PLU puisque, c'était pour avoir une information sur tous les biens, les terrains, peut être faire un point sur tous les locaux qui sont encore à vendre sur Sin le Noble. Je vous remercie.

M. le MAIRE : Alors, pour que je n'oublie pas tout de suite, effectivement sur ma promesse, je ne comprenais pas que j'avais fait cette promesse. Donc effectivement c'est dans la présentation du PADD, et effectivement ensuite nous allons aller sur un zonage, et là ça sera présenté dans le cadre du PLU. Et là, on va identifier toutes les dents creuses, d'ailleurs ça avait déjà été fait. Donc ça c'est dans le cadre de la démarche de révision du plan d'occupation des sols, dans le cadre de l'urbanisme, où l'on va effectivement aller « zoner » l'ensemble du territoire de Sin-le-Noble. Donc on va décider de l'affectation de chaque bout de territoire. Là où il y a du foncier de la ville, il va bien falloir que l'on fasse un choix. Je ne comprenais pas votre question. C'est dans le cadre de la révision du POS en PLU donc ça va être fait effectivement mais dans le cadre de cette procédure. Pour la question précédente : un plan là vous avez vu, c'est un coup de « stabilo » qui a été mis, donc ce n'est pas un plan d'une grande rigueur au niveau cadastral. Il est très approximatif puisque nous l'avons indiqué dans la note de synthèse et dans le projet de délibération, il va y avoir bornage et il va y avoir division cadastrale. On aura des documents plus précis, et sachant que tout ça, tout à l'heure on parlait de conformité des documents d'urbanisme, donc effectivement il y a des questions d'accessibilité, de modes doux, de parking. Aujourd'hui c'est un premier jet d'étude de capacité, ensuite ça, ça va être travaillé avec le SCoT, la DDTM qui dira, là il n'y a pas assez de parking, là il y a trop de parking. Ça sera travaillé avec le SMTD en disant est-ce que la future

ligne B du bus à haut niveau de service, elle doit desservir l'éco Park en face et la liaison sera discutée avec le Département qui a son mot à dire dans le coin, avec la CAD qui a l'éco park en face, qui a la zone du Luc en face. Là aujourd'hui c'est le tout début. C'est juste au niveau de la délibération page 61, nous n'avions pas mis le notaire qui était chargé de la vente. Le notaire nous propose que ce soit Maître Yvon GERARD qui en fait, est un notaire qui travaille habituellement avec Les Arches Métropole. Donc nous avons, c'est moi qui ai proposé que ce soit ça, parce que nous allons prendre un notaire du Douaisis mais qui ne connaît pas forcément l'aménagement de ces zones. Mais là comme on a 24 mois pour lever les conditions suspensives, il faut quand même aller le plus vite possible. Donc c'est pour ça que l'on préconise que ce soit un notaire qui est habitué de travailler avec cette société. De toute façon là on est sur un projet de promesse unilatérale de vente. Voilà ce que je pouvais vous dire au jour d'aujourd'hui en croisant les doigts que ça se réalise. Ça serait 1 280 000 euros qui rentrerait dans les caisses de la Commune et ça serait intéressant dans le cadre pluriannuel d'investissement d'avoir 1 280 000 euros de recettes. Ça fera des taxes d'aménagement, des taxes sur le foncier, et puis surtout j'espère que ça fera de l'emploi et puis aussi de l'attractivité de la Commune. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération telle que présentée pages 60-61.

ADOpte A L'UNANIMITE

IV/ VIE ASSOCIATIVE

8-Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Celebrity Show »

Alors il est 20h21 il nous reste 9 minutes. Donc je vous propose de passer sans délai à la vie associative, une délibération ... Marie-Josée, est-ce que tu me permets de la passer elle est tellement facile.

Mme DELATTRE : Comme tu veux.

M. le MAIRE : Une délibération classique qui j'espère ne posera pas problème puisque c'est une subvention de démarrage à une nouvelle association. L'association « Celebrity Show » qui a été créée en fin d'année 2015, le 30 octobre 2015. Et qui nous a sollicité par un courrier le 9 mai 2016, que nous avons reçu le 13 mai 2016, pour l'octroi d'une subvention de démarrage. Et cette association, - enfin peut être la connaissez-vous -, mais c'est une émanation des épinettes. Vous savez que maintenant dans les majorettes il y a parfois des hommes. Donc là il y a un homme qui est avec l'équipe des majorettes qui fait également du transformisme et il a créé une association avec quelques majorettes sur le côté pour une autre activité, puisque c'est de faire des spectacles avec une troupe de danse. C'est une association du quartier des Epis. On parlait tout à l'heure de l'importance du tissu associatif dans les quartiers... Réjouissons-nous donc de cette nouvelle association et on vous propose d'octroyer, comme de coutume, une subvention de démarrage de 80 euros, d'autoriser le versement de ladite subvention en rappelant évidemment que les crédits sont inscrits au budget communal en son article 6574 et m'autoriser à accomplir les actes y afférents. Et vous avez en pièce jointe, page 73, le courrier du Président, Monsieur SENECHAL. La commission n°2 a évidemment rendu un avis unanimement favorable. Des questions ? Des remarques ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

V/ RESSOURCES HUMAINES

9- Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'assistant artistique principal de 1^{ère} classe de 12 heures hebdomadaires et suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de 10 heures hebdomadaires précédemment occupé

Une autre délibération qui normalement ne doit pas poser beaucoup de soucis. C'est la délégation ressources humaines et qui vaut modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'assistant artistique principal de 1^{ère} classe de 12 heures hebdomadaires en supprimant le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de 10 heures hebdomadaires précédemment occupé. Donc ça je l'avais déjà dit ici. Nous avons, nous souhaitons ré-ouvrir une classe, enfin ouvrir une classe d'enseignement artistique de jazz

à la rentrée. Et pour les plus anciens, ils savent qu'il y a eu par le passé, un très bel orchestre de jazz à Sin-le-Noble, qui avait beaucoup de succès, qui était d'une grande qualité, qui s'est éteint il y a je pense 23 ans. Et donc derrière cet objectif d'ouverture d'une classe de jazz, on se dit que ça pourrait être bien d'arriver à la création d'un orchestre de jazz, sachant que ça ne coûterait pas forcément plus cher à la Commune puisque l'école de musique a gardé les pupitres, les partitions voire même les costumes. Ils les ont mis il n'y a pas trop longtemps, ce n'était pas encore rétro. Donc nous avons la chance d'avoir un professeur qui est musicien dans un big band de jazz professionnel et qui donc pourrait, qui a toutes les qualités requises pour dispenser cet enseignement artistique. Il est aujourd'hui titulaire, il est à temps complet titulaire à hauteur de 10 heures hebdo. Donc ça serait 2heures de plus. Donc on crée un poste, le tableau des effectifs n'a pas d'emploi vacant, donc on crée un poste de 12 heures semaines et on supprime le poste de 10 heures semaine. Il n'y a pas de souci je pense. Alors adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Et enfin la dernière délibération, il nous reste 6 minutes, on va être dans les délais pile poil. Donc, sauf si Vincent nous parle du choix artistique, depuis le temps que l'Italie a perdu Vincent. (rires ...)

Donc qui concerne donc le Printemps culturel. Peut-être juste un rapide chapeau parce que l'on a beaucoup travaillé avec la commission n°2 sur la politique culturelle de la ville. Avant de présenter ce projet de délibération qui a pour vocation de valider et de délibérer, enfin de fixer le tarif des places sur les spectacles que nous avons déjà sélectionné... Ce qui permettra une mise en vente rapide de l'édition 2017 du Printemps culturel... Actez quand même on peut se réjouir du succès de l'édition 2016 du Printemps culturel, avec un niveau record de recettes. Ce sont 36 475 euros de recettes générées par le Printemps culturel. Pour rappel les années précédentes, les recettes s'élevaient, enfin étaient aux alentours des 15 000 euros. Donc on est passé de 15 000 /18 000 euros en fonction des années à 36 000 euros. Donc on peut se réjouir même si, enfin c'est quand même significatif d'un succès sur cette édition 2016 et qui nous conforte dans notre volonté municipale en matière culturelle, en matière de politique culturelle, nous l'avons débattu longuement et de façon riche et intéressante lors d'une commission n°2. Et cette volonté municipale au niveau de la culture est celle d'une culture populaire, d'une culture accessible à tous [INAUDIBLE], une culture accessible au plus grand nombre que nous souhaitons et je rappelle toujours qu'en période de disette budgétaire en général c'est important et ça renvoie à ce que disait tout à l'heure Jean-Pierre sur les problèmes de sécurité. Les crédits alloués à la culture sont souvent les premières victimes des coupes budgétaires. Nous avons décidé, nous, de ne pas réduire les crédits à la culture. Mais à une condition c'est que ça touche le plus grand nombre. Alors on parlait tout à l'heure de la création d'une classe de jazz avec l'espoir d'un orchestre de jazz. On n'a pas touché 1 centime au budget de l'école de musique. Au contraire comme il y a de plus en plus d'élèves, chaque année, ça augmente. Mais on est content qu'il y ait de plus en plus d'élèves. Donc l'école de musique, l'école de danse, l'école de théâtre, la chorale, le Cirque éducatif avec lequel nous avons renforcé notre partenariat et il en est de même pour le Printemps culturel qui pour nous doit retrouver son public qu'il avait malheureusement perdu les dernières années et au-delà d'une programmation moins élitiste, c'est aussi en termes de communication, c'est le constat que nous avons fait en commission, c'est en termes de communication qu'il faut progresser, et effectivement je pense que l'on vend les places beaucoup trop tard. Ce n'est pas normal que les places de spectacles, au tarif qui sont proposés, à la qualité dans des conditions, enfin l'année dernière Bigard c'était, il était 3 fois plus cher à Lille, et dans une salle X fois plus grande. Là tous les spectacles que l'on fait, les artistes viennent passer 1 heure à la sortie et discuter avec les spectateurs. Donc il y a quand même une qualité de la salle, une proximité, des prix accessibles, des facilités de parking, pas de parking à payer. Donc ce n'est pas normal que l'on ne soit pas complet à tous nos spectacles. C'est vrai que lorsque l'on commence à mettre en vente en février/mars, c'est un peu trop tard. Donc c'est pour ça que même si nous sommes passés de 15 à 36 000 euros, nous souhaitons toucher, on ne bouge pas les budgets de la culture mais il faut que ça touche le plus grand nombre de spectateurs possible et ça donc il faut que l'on mette en vente le plus vite possible nos places de concert. C'est pour ça qu'exceptionnellement presque 1 an avant nous mettons déjà en vente nos places et qu'également, puisque c'est un débat, cette culture populaire devra également permettre d'aller sur des découvertes après. Parce que si on fait plus de recettes et billetterie, on réinjectera l'argent sur les spectacles supplémentaires, on n'empochera pas ça comme

bénéfice. Alors je vois tous que vous souffler de mon long discours, y compris la presse, donc je dépose les armes et je passe la parole à Caroline.

VII/ CULTURE

10- Printemps de Sin le Noble, 33^{ème} printemps culturel de Sin le Noble – création des tarifs des places

Mme FAIVRE : Alors il me reste 30 secondes, pour vous dire qu'il y a déjà trois spectacles qui sont programmés. Donc Elie SEMOUN le samedi 1^{er} avril 2017 et ce n'est pas une blague, parce que le contrat est déjà signé. Et deux pièces de théâtre de boulevard.

M. le MAIRE : Attend ... Le contrat n'est pas signé.

Mme FAIVRE : Oui, oui enfin...

M. le MAIRE : Non, non il n'est pas signé. Il y a Madame BRIDOUX qui me regarde. Même si elle m'a donné l'autorisation de signer le contrat, elle ne m'en voudrait pas, mais j'ai toujours dit que je ne signerais pas le contrat. Le contrat n'est pas signé, ou alors pas par moi.

Mme FAIVRE : Il y a deux pièces de théâtre de boulevard, donc « Pour le meilleur et pour le rire » et « Les montagnes russes ». Ce sont des pièces de théâtre de boulevard très populaires comme « Le clan des divorcés » qui avait fait quasi salle comble. Les tarifs qui sont proposés, pour Elie SEMOUN, tarif plein 28 euros, réduit 22, et scolaire 12 euros. Et pour les deux pièces de théâtre, tarif plein 20 euros, tarif réduit 15 euros et scolaire 10 euros. Alors je vais vous rappeler les conditions d'application du tarif réduit : le tarif réduit s'adresse aux moins de 25 ans et aux étudiants, aux plus de 65 ans, aux demandeurs d'emploi, aux associations, aux comités d'entreprises, au personnel communal dans la limite de deux places par spectacle et aux allocataires des minima sociaux. Le tarif scolaire s'applique aux élèves jusqu'au lycée.

M. le MAIRE : Merci Caroline, donc juste avant de faire voter la délibération, se réjouir de la présence d'Elie SEMOUN qui sera quand même, une belle tête d'affiche, une belle locomotive. Et puis après insister sur le fait que depuis deux ans nous avons souhaité mettre du théâtre au sein du Printemps culturel, ce qui a connu un très beau succès la première année avec « Piège à Matignon » et l'année dernière avec « Le clan des divorcés », d'où la volonté de mettre deux pièces de théâtre. Il y a Eve ANGELI, il y a Bernard MENEZ.

Donc malgré tout avec des belles, des beaux noms du théâtre et puis surtout aussi, les pièces de théâtre c'est particulièrement accessible financièrement et ça nous coûte rien en termes de fiche technique derrière puisque ce n'est pas 25 personnes à l'hôtel, et puis les fiches techniques de l'éclairage....

Je vous vois tous attendre avec impatience, allez bon match. Enfin adopté à l'unanimité quand même ! Oui.

ADOpte A L'UNANIMITE

Bon match, bonnes vacances et puis, merci à tous.